

CURRICULUM VITAE AERONAUTIQUE DETAILLE

NIVEAU COMEX / DIRECTION

Phd.Dr SINGLA Laure

Environnementaliste-expert en secteur aéronautique

Observateur CIDCE Près du PNUÉ

Environnementaliste-expert indépendant auprès de l'EASA Aéras 6.7 Environmental- 6.9 legal

Environnementaliste-expert de justice Près la Cour d'appel de Montpellier et la Cour Administrative de Toulouse, Membre CEJICAM- CEJC, référencé :

- Section E Industrie Spécialités E-07.3 Personnel sol et vol : formations et aptitudes. E07.6 Sécurité des vols, système qualité, performance. E-08.01 Usages et usagers transports aériens
- Section D stratégie d'entreprise spécialités D-04.5 /D-5
- Section G Investigation, spécialités G-12
- Section I- Environnement spécialités I-04 / I-1 I-12

Environnementaliste-expert référencé auprès des PNC de l'Association des Victimes du Syndrome Aérotoxique (AVSA)

Enseignant-chercheur rattaché au CRESEM-UPVD et ancien chargée d'enseignements universitaires

Officier de réserve citoyenne Réseau rapace base aérienne Istres (-2024)3e Div Scorpion(2019-2023) -

Contact : contact@cabinetjurisecoconseil.fr | +33 33 467 441 321 – 00 33 601 759 665 |

<https://www.linkedin.com/in/cabinetjurisecoconseil/>

PROFIL EXECUTIVE

Dirigeante et expert judiciaire en environnement, avec plus de 25 ans d'expérience dans la gestion de situations complexes à forts enjeux (conformité complexe, crises environnementales, contentieux stratégiques, régulation, décarbonation).

Reconnaissance institutionnelle et internationale dans les domaines de l'aéronautique, de l'investigation environnementale, de la criminalistique et de la gouvernance des risques.

Capacité démontrée à piloter des missions sensibles multi-acteurs (public, privé, juridictions) et à accompagner la prise de décision stratégique au plus haut niveau.

EXPÉRIENCE DE DIRECTION

Fondatrice & Directrice – Juris Eco Conseil (Depuis 2010) <https://www.cabinetjurisecoconseil.fr/>

- Pilotage de dispositifs de gestion des risques et de conformité complexes
- Définition et pilotage de la stratégie globale du cabinet
- Direction de missions complexes en environnement & transports aériens
- Supervision d'investigations et expertises judiciaires à forts enjeux
- Coordination d'équipes pluridisciplinaires et partenaires externes
- Développement d'une offre de conseil stratégique à haute valeur ajoutée

Missions stratégiques majeures

- Analyse de la conformité complexe notamment en secteur aérien et enjeux de décarbonation
- Analyse et traitement de situations de crise environnementale
- Accompagnement à la décision dans des contextes à forte incertitude
- Gestion de dossiers environnementaux sensibles impliquant des enjeux transversaux
- Conduite de négociations & médiations complexes entre divers acteurs (publics, industriels et juridictions)

Domaines d'expertise

- Pollution, décarbonation des transports – habitats & forensie environnementale
 - Stratégie environnementale & conformité (Sapin II, ISO 37001)
 - conformité, prévention des dommages, santé environnementale et expositions à polluants
 - enjeux systémiques en environnement opérationnel
- Basculement climatique et déplacements, transformation des modèles, vulnérabilité & biosécurité
- Gestion de crise & contentieux complexes, gouvernance des risques par les médiations complexes
- Investigations & criminalistique environnementale

Domaines d'expertise aéronautique complexe

- Conformité au regard de l'Annexe 16 OACI, des enjeux systémiques, de pollution et de décarbonation, avionique systémique durable
- Conformité aux exigences techniques en matière d'exploitation technique, de navigabilité et de gestion de la sécurité aérienne des aéronefs (Convention de Chicago du 7 Décembre 1944 -Art 29 (Documents de bord des aéronefs), art 30(Équipement radio des aéronefs), art 31 (Certificats de navigabilité)- Annexes 6 , 8 et 19 OACI)
- Conformité des exigences techniques générales en matière de maintien de navigabilité, de maintenance, de sécurité aérienne, d'exploitation des aéronefs dans l'espace aérien européen, de procédures de certifications des aéronefs, produits et pièces d'aéronefs
- Conformité des exigences techniques pesant sur le propriétaire-exploitant, le CAMO, le CAO
- Conformité des exigences techniques en cas d'événements d'aviation civile entrant dans le gestion de sécurité aérienne
- Conformité du contrat type OSAC de maintenance agréée
- Conformité des exigences de maintenance répondant à la partie M.A.604 Manuel d'organisme de maintenance du Règlement d'exécution (UE) n° 2019/1383 de la commission du 8 juillet 2019 modifiant et rectifiant le règlement (UE) no 1321/2014
- Conformité des exigences de descriptif des normes d'entretien réalisés (section A, sous-partie D, partie M, M.A.611 Normes d'entretien du Règlement (UE) n° 1321/2014 de la Commission du 26 novembre 2014, révisé par les Règlements (UE) 2019/1383 et (UE) 2020/270)
- Conformité des exigences d'applicabilité des consignes de navigabilité applicables et les consignes opérationnelles ayant une incidence sur le maintien de navigabilité (MA305) ...)
- Conformité des exigences de spécifications de la gestion du maintien de la navigabilité exigibles (M.A.704 et M.A.708 sous-partie C partie M.A. (copie rapport sur mode de calcul de devis C.AM.O/A.M.O validé assurant que le devis de masse et centrage correspond à l'état actuel de l'aéronef)
- conformité dans l'exécution de l'entretien : Conformité des rapports de vérification générale répondant à la partie M.A.402 Exécution de l'entretien f) (M.A.712 Système qualité). Conformité des exigences des rapports d'installation (M.A.501 Installation). Conformité des exigences des rapports de contrôle des éléments d'aéronef inutilisables (M.A.504)M.A.619 Constatations - M.A.704 -M.A.712 Système qualité). Conformité des exigences des rapports d'enregistrements des travaux d'entretien (M.A.614). Conformité des exigences des rapports de constat CAMO/AMO-CAO sur dysfonctionnements (exigences M.A.619 Constatations - M.A.704 -M.A.712 Système qualité). Conformité des exigences de rapport de non approbation de modification ou réparation mineure pour aéronef . Conformité des exigences des demandes d'inspection CAMO/AMO/CAO des éléments d'aéronef . Conformité des exigences des formulaires de réclamation du sous-traitant et contrôle CAMO/AMO et CAO au regard de l'Instruction SGS du 22/12/2008 en terme de des moyens acceptables de conformité . Conformité des exigences des rapports d'archivage (M.A.714)

Expertises aéronautiques réalisées

- **Expertises en conformité répondant aux exigences techniques en matière d'exploitation technique, de navigabilité et de gestion de la sécurité aérienne des aéronefs (Convention de**

Chicago du 7 Décembre 1944 -Art 29 (Documents de bord des aéronefs) , art 30(Équipement radio des aéronefs), art 31 (Certificats de navigabilité)- Annexes 6 (exploitation technique), 8(navigabilité) et 19 (Gestion de la sécurité OACI)

- **Expertises en conformité répondant aux exigences dans l'espace aérien européen** (Règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil du 20 février 2008 ; Règlement (CE) n°996/2010 du Parlement et Conseil du 20 octobre 2010 ; Règlement (UE) n° 965/2012 modifié de la Commission du 5 octobre 2012 ; Règlement (UE) n° 376/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 ; Règlement (UE) n° 1321/2014 de la Commission du 26 novembre 2014 ; Règlement d'exécution (UE) 2015/1018 de la Commission du 29 juin 2015 ; Règlement d'exécution (UE) 2019/1383 de la Commission du 8 juillet 2019 ; Règlement (UE) 2020/270 de la commission du 25 février 2020 ; Règlement (UE) 2021/700 de la Commission du 26 mars 2021
- **Expertises en conformité répondant aux exigences techniques en matière d'exploitation des aéronefs dans l'espace aérien européen** (vérification des J.A.R FCL concernant les normes de sécurité pour le personnel navigant. Et des J.A.R–O.P.S définissant les règles en matière de certification et d'exploitation des avions réputés conformes aux normes préétablies et au principe de sécurité aérienne)
- **Expertises en conformité répondant aux exigences techniques en matière de procédure de certification des aéronefs, produits et pièces d'aéronefs au regard du cadre réglementaire international et national** (Convention modifiée relative à l'aviation civile internationale de Chicago du 7/12/1944 ; Règlement (UE) no 748/2012 de la Commission du 3/08/2012 établissant des règles d'application pour la certification de navigabilité et environnementale des aéronefs et produits, pièces et équipements associés, ainsi que pour la certification des organismes de conception et de production ; Règlement (UE) 2018/1139 du Parlement européen et du Conseil du 4/07/2018 concernant des règles communes dans le domaine de l'aviation civile et instituant une Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne, et modifiant les règlements (CE) no 2111/2005, (CE) no 1008/2008, (UE) no 996/2010, (UE) no 376/2014 et les directives 2014/30/UE et 2014/53/UE du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant les règlements (CE) no 552/2004 et (CE) no 216/2008 du Parlement européen et du Conseil ainsi que le règlement (CEE) no 3922/91 du Conseil ; Code de l'aviation civile article R. 133-1-1 ; Code des transports ; Arrêté du 24 février 1988 modifié relatif à la délivrance d'un document d'approbation pour des équipements destinés à être montés sur les aéronefs civils ; Arrêté du 24 juillet 1991 modifié relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale ; Arrêté du 10 juillet 2000 modifié relatif à l'homologation et à l'approbation des matériels radioélectriques des stations d'aéronefs ; Arrêté du 22 novembre 2002 modifié relatif aux procédures de certification des aéronefs, produits et pièces d'aéronefs (Partie 21) ; Arrêté du 21 décembre 2021 relatif aux documents de navigabilité des aéronefs ; Arrêté du 17 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2002 relatif aux procédures de certification des aéronefs, produits et pièces d'aéronefs (Partie 21))
- **Expertises en conformité répondant aux exigences techniques pesant sur les organismes de gestion du maintien de la navigabilité** (Continuing Airworthiness Management Organisation, C.A.M.O) (Airworthiness Management Organisation, A.M.O) - organisme responsable de la navigabilité des aéronefs, détenteur d'agrément DGAC pour la gestion du maintien de la navigabilité.(Peut faire partie de l'organigramme d'un transporteur aérien ou exercer leur activité de manière indépendante) (Règlement n°1321/2014 de la commission du 26 novembre 2014 (Partie M-Sous partie G- Organisme de gestion du maintien de la navigabilité -Partie M- Sous partie B-Responsabilité - M.A.201 -M.A.202 -Partie M- Sous partie C-Maintien de la navigabilité, points M.A.704 et suivants.) ; Règlement (UE) n° 376/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 (Point (36) préambule, article 4,1 point b iii) et iv) et 4,6, articles 7 et 11) ; Règlement d'exécution (UE) 2019/1383 de la Commission du 8 juillet 2019 modifiant et rectifiant le règlement (UE) no 1321/2014 ; Codes de l'aviation civile (Art L6223-1 à L6223-3) Code des transports (art L.6222-8) ; Arrêté du 4 avril 2003 fixant la liste des incidents d'aviation civile devant être portés à la connaissance du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ; Documents DGAC/OSAC présents en ligne ; Règlement (UE) (UE) 2019/1383 de la commission du 8 juillet 2019 ; Règlement (UE) 2020/270 de la commission du 25 février 2020 ; Règlement (UE) 2021/700 de la Commission du 26 mars 2021)

- **Expertises en conformité répondant aux exigences techniques pesant sur les organismes de maintenance/ taches combinées de navigabilité** (Combined Airworthiness Organisation, C.A.O) : organisme indépendant chargé du maintien de la navigabilité (et/ou de l'entretien) d'aéronefs. Détenteur d'agrément DGAC. En complément à son agrément de base, peut obtenir l'agrément d'examen technique annuel obligatoire et de délivrer des autorisations de vol. Organisme soumis aux exigences techniques décrites dans les textes suivants : Règlement (UE) n° 1321/2014 de la Commission du 26 novembre 2014 (partie M-Sous partie F . Appendice XI - AMC du M.A 708.c) ; Règlement (UE) n° 376/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 (Point (36) préambule, article 4,1 point b iii) et iv) et 4,6, articles 7 et 11) ; Règlement d'exécution (UE) 2019/1383 de la Commission du 8 juillet 2019 ; Codes de l'aviation civile (Art L6223-1 à L6223-3) Code des transports (art L.6222-8) ; Arrêté du 4 avril 2003 fixant la liste des incidents d'aviation civile devant être portés à la connaissance du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ; Documents DGAC/OSAC présents en ligne ; Contrat-type OSAC Points (i) à (xii) ; Règlement (UE) (UE) 2019/1383 de la commission du 8 juillet 2019 ; Règlement (UE) 2020/270 de la commission du 25 février 2020 ; Règlement (UE) 2021/700 de la Commission du 26 mars 2021
- **Expertises en conformité répondant aux exigences techniques pesant sur le propriétaire-exploitant** (Contrat-type OSAC aux points (i) à (xii) ; Guide DGAC ; Codes de l'aviation civile (Art L6223-1 à L6223-3) et des transports (Art L.6222-8) ; Arrêté du 4 avril 2003 fixant la liste des incidents d'aviation civile devant être portés à la connaissance du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ; Règlement (UE) n° 376/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 (Point (36) préambule - article 4,alinéa 1 point b iii) et iv) et 4 alinéa 6 - articles 7 et 11) ; Annexe V du Règlement d'exécution (UE) 2015/1018 de la Commission du 29 juin 2015 imposant une obligation de notification d'événements de sécurité par tout pilote d'avion ; Règlement (UE) n°1321/2014 de la commission du 26 novembre 2014, modifié par les Règlement (UE) 2020/270 de la commission du 25 février 2020 et Règlement (UE) 2021/700 de la Commission du 26 mars 2021 (Partie M Sous partie B- Responsabilité - M.A.201 Responsabilités -M.A.202 Compte rendu d'événements -Partie M- Sous partie C- Maintien de la navigabilité MA 301 à MA 306) ; Règlement d'exécution(UE) 2019/1383 de la Commission du 8 juillet 2019 modifiant et rectifiant le règlement (UE) no 1321/2014 (Article premier / M.A.201 Responsabilités / M.A.202 Compte rendu d'événements)
- **Expertises en conformité répondant aux exigences techniques pesant sur le C.A.M.O /A.M.O** (Documents DGAC/OSAC présents en ligne ; Codes de l'aviation civile (Art L6223-1 à L6223-3) et des transports (Art L.6222-8) ; arrêté du 4 avril 2003 fixant la liste des incidents d'aviation civile devant être portés à la connaissance du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ; Règlement (UE) n° 376/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 (Point (36) préambule, article 4,1 point b iii) et iv) et 4,6, articles 7 et 11) ; Règlement (UE) n°1321/2014 de la commission du 26 novembre 2014 (Partie M- Sous partie B-Responsabilité – M.A.201 à M.A.202 , Partie M- Sous partie C-Maintien de la navigabilité -MA 301 à MA 307 , Partie M-Sous partie G- Organisme de gestion du maintien de la navigabilité -M.B.701 à M.B.707) ; Règlement d'exécution (UE) n° 2019/1383 de la commission du 8 juillet 2019 (M.A.704 Spécifications de la gestion du maintien de la navigabilité , M.A.708 Gestion du maintien de la navigabilité)
- **Expertises en conformité répondant aux exigences techniques pesant sur le C.A.O** (Documents DGAC/OSAC présents en ligne ; contrat-type OSAC points (i) à (xii) ; Codes de l'aviation civile (Art L6223-1 à L6223-3) et des transports (Art L.6222-8) ; arrêté du 4 avril 2003 fixant la liste des incidents d'aviation civile devant être portés à la connaissance du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ; Règlement (UE) n° 376/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014,(Point (36) préambule, article 4,1 point b iii) et iv) et 4,6, articles 7 et 11) ; Règlement (UE) n°1321/2014 de la commission du 26 novembre 2014 (Partie M Sous partie B- Responsabilité- M.A.202 Compte rendu d'événements (précité) , Partie M Sous partie F- Organisme de maintenance. Appendice XI - AMC du M.A 708.c) ; Règlement d'exécution (UE) n° 2019/1383 de la commission du 8 juillet 2019 modifiant et rectifiant le règlement (UE) no 1321/2014 (M.A.604 Manuel d'organisme de maintenance, M.A.609 Données d'entretien ; M.A.611 Normes d'entretien ; M.A.612 Certificat de remise en service d'aéronef ; M.A.613 Certificat de remise en service

d'éléments d'aéronef ; M.A.614 Enregistrements des travaux d'entretien ; M.A.615 Prérogatives de l'organisme ; M.A.616 Bilan organisationnel [...] ; M.A.617 Modifications apportées à l'organisme de maintenance agréé [...] ; M.A.618 Maintien de la validité de l'agrément [...]

ACTIVITES PROFESSIONNELLES ANTERIEURES

Mots Clés : Environnement opérationnel- Anticiper. Investiguer. Expertiser. Mutualiser

2009	Environnementaliste contractuel secteur public rattaché DGEA- CABM Hérault
2008	Environnementaliste contractuel secteur public rattaché DGS- EPCI Hérault
2000-2008	Environnementaliste-consultant (Siret 440 123 859) Hérault -Ardèche-Isère
1996-1999	Environnementaliste bénévole international -Membre diplomatique Managua-Nicaragua
1994-1996	Environnementaliste Secteur aéronautique Personnel Air Inter (38000) Isère
1990-1993	Environnementaliste junior ICPE (34000)- Hérault

ACTIVITES D ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Entre 2012 et 2020

Enseignement en droit international, droit international de l'environnement, médiation internationale, sciences criminelles, droit pénal de l'environnement, responsabilité environnementale internationale, santé environnementale et exposition à polluants

- DU IUT Béziers – Université de Montpellier--2012
- D.U. Management du développement durable en santé CESEGH – UM2 Montpellier -2013
- Licence professionnelle et Master – UPVD Perpignan -2013 à 2020
- Master II Eau et Droit – Université de Montpellier-2016
- Droit administratif (Travaux dirigés L2) – UM2 Montpellier-2016
- Master II Droit des contentieux UM, Master II Droit des assurances – UM2 Montpellier-2017
- Diplôme de médiateur FNDE (co-fondateur 2017 honoraire) – FNDE-UM2 de Montpellier

AXES ET PERSPECTIVES DE RECHERCHES

• Champs de recherche – Droit aéronautique, droit administratif, droit des collectivités, droit de l'énergie, droit de l'eau, droit international de l'environnement, droit européen de l'environnement, médiation internationale, droit pénal et sciences criminelles, droit pénal de l'environnement, réparations des préjudices écologiques (pollutions, risques, nuisances à la biodiversité, atteintes aux sites et milieux , atteintes aux ressources naturelles), atteintes aux milieux physiques (Eau et milieux marins, Air et atmosphère), Espaces naturels (littoral, parcs et réserves, sites, paysages), Patrimoine naturel (chasses, pêche), mesures de compensation éviter, réduire, compenser (ERC), prévention de dommage causés à l'environnement, santé environnementale et expositions à polluants, basculement climatique, déplacements, atteintes environnementales aux populations, pollution, ICPE, transports durables, décarbonation, enjeux systémiques en environnement opérationnel

• Cours enseignés – Droit aéronautique, droit administratif, droit des collectivités, droit de l'énergie, droit de l'eau, droit international de l'environnement, droit européen de l'environnement, médiation internationale, droit pénal de l'environnement, droit des transports (décarbonation), enjeux de santé environnementale et exposition à polluants, enjeux de décarbonation

• Membre – responsable du cabinet d'investigations, d'expertise et de médiations complexes (Juris Eco Conseil) , Présidente d'honneur du Cercle des médiateurs environnementaux et administratifs (CME&A), Présidente de l'Environmental Criminalistic European Society (ESEC) France. Membre de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'appel de Montpellier (CEJICAM), Présidente de la cellule environnement CEJICMA, Membre de la Compagnie des Experts de justice en criminalistique, Membre du Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE), Membre de l'Équipe de droit pénal et

sciences forensiques de Montpellier (EDPFM), Membre du Conseil de perfectionnement UPVD (2017), Chercheur associé du Centre de Recherches sur les Sociétés et Environnements en Méditerranées -Université de Perpignan Via Domitia (UPVD),

FORMATION UNIVERSITAIRE

2025	DU Sciences criminelles	Université de Montpellier, France
2016	Phd/Doctorat Promotion François Molins Droit international de l'environnement Sujet de Thèse « l'approche contemporaine de la gestion des ressources naturelles ». Mention : Très honorable	Université de Perpignan, UPVD , France
2014	TOEIC	Université de Perpignan, UPVD , France
2010	Master II Droit et gestion de l'environnement	Université de Montpellier, France
2008	DU Droit international 2e cycle	Université de Montpellier, France
2008	PRECAPA	Écrit obtenu - Oral recalée pour 0,58 pts
2001	Certificat de management des conflits	Genève-Suisse
1999	Certificat international d'Anglais et d'Espagnol	Université UCA Managua Nicaragua
1993	Certificat de gestion des conflits	Air Inter, France
1993	Maîtrise droit public	Université de Montpellier, France

LANGUES ETRANGERES

- Français Maternel
- Anglais niveau professionnel (en amélioration continue)
- Espagnol niveau professionnel (en amélioration continue)
- Arabe En cours

OUVRAGES - PUBLICATIONS

Ouvrages

« Régulation des contentieux environnementaux & médiation au XXIe siècle : Plaidoyer pour une vision juridique bio responsable ». Préface de Mme Dominique BONMATI, Présidente du Tribunal Administratif de Marseille. Editions PUP

Publications en secteur aérien

Singla L. La transition énergétique et le paradigme de son applicabilité opérationnelle. Par Laure Singla, Environnementaliste expert. Village Justice [En ligne]. 2026; Disponible: <https://www.village-justice.com/articles/transition-energetique-paradigme-son-applicabilite-operationnelle,55917.html>

Singla L, Colin P, Baccino E, Archives of Legal Medicine, 2026, Syndrome Aérotoxique: Analyse Médico-légale et Perspectives

Singla L. Village de la Justice [En ligne]. 6 déc 2025. L'expertise environnementale aéronautique des données récoltées par les avions-laboratoires à l'aune de la convention d'Aarhus du 25 juin 1998. P. Disponible: <https://www.village-justice.com/articles/expertise-environnementale-aeronautique-des-donnees-recoltees-par-les-avions,55370.html>

Singla L. [En ligne]. 3 mai 2023. L'expert face aux nouveaux défis de la décarbonation. Disponible: <https://alumni.aeropyrenees.com/fr/news/l-expert-face-aux-nouveaux-defis-de-la-decarbonation-l-exemple-du-secteur-des-transports-aeriens-62>

Singla L. L'expertise environnementale en secteur aéronautique: la pollution de l'air intérieur par un contaminant seul ou en mélange. 2022; Disponible: <https://www.revue-experts.com/chronique-scientifique-technique/industrie-et-produits-industriels/transports/lexpertise-environnementale-en-secteur-aeronautique-la-pollution-de-lair-interieur-par-un-contaminant-seul-ou-en-melange-6553.php>

Singla L. Propositions Quatrième Session de la réunion des Parties au Protocole sur les Registres des Rejets et Transferts de Polluants - PNUE. [En ligne].

Singla L. L'EXPERTISE DES USAGES ET USAGERS DANS LES TRANSPORTS AERIENS, L. Singla. [En ligne]. Le Journal des accidents et des catastrophes 2021

24th meeting of the Working Group of the Parties to the Aarhus Convention - List of participants. [En ligne].

Singla L. 2020 ANNUAL ACTIVITY REPORT problem of indoor air pollution in air transport [En ligne]. Disponible: <https://eurecca.eu/wp-content/uploads/2020-05/ANNUAL%20ACTIVITY%20REPORT%202019%20MEDIATOR-EXPERT%20AERONAUTICAL%20SECTOR%20REFERENCE%20FRANCE%20AVSA-SNPNC-SPL%20PROTEGE%20%282%29.pdf>

PARTICIPATIONS EXTERIEURES ET UNIVERSITAIRES

Colloque et formations professionnelles continues

Entre 2010 et 2026

Interventions dans colloques et groupes de travail international

- Depuis 2017 : Interventions Groupe Aarhus Palais des nations Genève/ Environment Management Group- Nexus Dialogue on Sustainable Infrastructure / International Symposium PNUE/ Montevideo
- 2025- 2026 Formateur experts CEJICAM Cellule Environnement –
 - Volet I- L'expert face à la décarbonation en secteur rural (agrivoltaïque et éolien) -6/11/2025
 - Volet II- l'Expert face à la décarbonation en secteur du bâtiment -6/02/2026
 - Volet III- l'expert face à la décarbonation dans le domaine des transports- 06/02/2026
- Intervenant colloque CNEJAE du 22/10/2023, « subtilités et engagements à venir sur les contraintes techniques » [L'aviation décarbonée, enjeu du futur](#)

Colloques et formations continues

2025-2026

- Formations continues CEJC 2025-2026
- Colloque PNUE Arrhus 23-28 avril 2026
- Colloque PNUE Arrhus 17 et 21 novembre 2025
- Colloque du 11/12/2025 faculté de droit Tours « De la loi SRU au ZAN, quelles perspectives pour la sobriété foncière ?
- Workshop international « desencapsuler le droit international du climat-10 ans d'accord de Paris »- Brasilia Sao Paulo 4/6 novembre 2025
- Colloque CEJC Montpellier 12 décembre 2025

2024

- Formations continues CEJC 2024
- ECE/PP CC83- 11-14/06/24
- WGP to the Aarhus Convention 2- 4/07/24
- ECE/PP CC84 17-20/09/24

2023

- 15th meeting of the Task Force on Access to Justice under the Aarhus Convention 4 et 5/04/2023
- Colloque Caisse des dépôts et consignations- Objectifs climat 20/06/2023
- Groupe de Travail des Parties à la convention d'Aarhus 26-27-28/06/2023
- Formations continues CEJC 2023
- Task force on access to information under the Aarhus convention 9, 10 et 11/11/2023
- Colloque « Le droit, une arme au service du Vivant »- 11/12/2023

2022

- Démarche prospective ADEME et CSTB : Imaginons ensemble les bâtiments de demain 25/01/2022
- Web Formation médiation administrative 26 au 29/01/2022
- premières analyses interdisciplinaires du Règlement UE 2020/741 du 25 mai 2020
- Compliance Committee under the Aarhus Convention 15 au 16/03/2022
- 3e journées d'études du réseau SHS-Pesticides 17 au 18/03/2022
- Participation à commission d'évaluation Envirobat
- 14th meeting of the Task Force on Access to Justice – palais des Nations Geneve -Tempus 2 27 et 28/04/2022
- Colloque expertise scientifique collective 5/05/2022
- Colloque de la société française de médecine légale et d'expertises médicales 27/06/2022
- 76th meeting of the Aarhus Convention Compliance Committee-Geneve 13 à 16/09/2022
- Translation Day - A bridge between tradition & innovation DeKnowledge & Learning Commons at UN Geneva 28/09/2022
- Formation Expertise pénale CEJICAM 04/11/2022
- Formation en criminalistique CEJC 21/11/2022
- Meeting of the Special Rapporteur on Environmental Defenders, 23/11/2022

2010-2021

- Colloques MAME 2018 à 2025
- Colloque GEMME 2015
- Colloques CAA Marseille 2015 /TA Nimes- TA Montpellier 2017 à 2021
- Colloque Assises du Vivant UNESCO, janvier 2015 Paris
- Colloque La Haute fonction territoriale Nice UFR CERDACFF Octobre 2014
- Colloque UFR WASEBA Japon, 2014-International Symposium on legal-medical Aspects of nuclear disaster and human rights
- Colloques 2010-2014 CG34/ LR/
- Colloque fond mondial de l'eau Marseille
- Agropolis international, journée scientifique de la société de biologie de Montpellier
- POLLUTECH (69000)

Formations professionnelles continues

- Formations professionnelles continues 2020-2025 CEJC/ CECAAT .CEJICAM. CNEJE

Jurys universitaires

Entre 2014 et 2018

- membre conseil de perfectionnement UPVD Narbonne (LP, Master)
- Encadrement projet tutoral et membre jury UPVD antenne Narbonne (LP, Master)

Enseignant-chercheur

-2022

- Enseignant chercheur rattaché au CRESEM-UPVD